



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

---

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Pierre BOISSON, Laurent LERAT et Sébastien MROZEK.

Assiste : FRADIN Manon (Responsable Juridique).

Monsieur AYMARD Roger n'ayant pas participé aux délibérations.

### REUNION ELECTRONIQUE DU 09 OCTOBRE 2023

**DOSSIER N°07R** : Appel de l'A.S. ST GENES CHAMPANELLES en date du 16 septembre 2023 contre une décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 28 août 2023, ayant refusé la demande de dérogation formulée en faveur de M. PINEL Nicolas (Seniors Régional 2 Poule A).

---

La Commission Régionale d'Appel, vidant son délibéré,

- **Confirme la décision rendue par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football lors de sa réunion du 28 août 2023.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A.S. ST GENES CHAMPANELLES.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.